Commune de BOISGERVILLY
Département d'ILLE ET VILAINE
Canton de MONTAUBAN DE BRETAGNE

ARRÊTÉ n° 187-2024
Portant réglementation de la circulation

Le Maire de BOISGERVILLY,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2213-1 et L 2213- 6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8ème partie –signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée le 13 septembre 2024 par l'entreprise VFTP VINCENT FOREST TRAVAUX PUBLICS, représentée par Monsieur Erwan ROBIDOU, domiciliée à Tinténiac (35) ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de raccordement électrique pour le compte de ENEDIS de la maison d'habitation située « 638 Les Hauts Gretais » » sur la commune de Boisgervilly (Ille et Vilaine), il y a lieu momentanément d'interdire le stationnement et d'alterner la circulation sur cette voie ;

ARRÊTE :

Article 1 - La circulation est ralentie au droit du chantier et réduite à une voie, réglée par un alternat par panneaux types B15 et C18 au **« 638 Les Hauts Gretais ».**

Le passage des piétons est temporairement interdit au niveau du **« 638 Les Hauts Gretais » et se fera de l'autre côté de la voirie.**

Le stationnement et le dépassement des véhicules légers et poids lourds est également interdit.

L'accès des services de secours devra néanmoins être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 2 - Le présent arrêté prendra effet **du 7 au 11 octobre 2024.**

Article 3 - La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise VFTP VINCENT FOREST TRAVAUX PUBLICS de Tinténiac (35).

Article 4 - Monsieur le Maire de Boisgervilly, Monsieur le Commandant, Chef de la brigade de Gendarmerie de Montauban de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boisgervilly, le 16 septembre 2024.

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE.

MAIRIE DE BOISGERVILLY
ILLE-ET-VILAINE

Mairie de Boisgervilly – 21, rue Théodore Botrel - 35360 BOISGERVILLY - ✆ 02 99 06 42 05 - Fax 02 99 06 49 46